



## Règlement Concours des Masques – édition 2018

L'édition 2018 du Concours des Masques aura lieu le vendredi 2 mars 2018 dans les **8 cafés/restaurants** (ci-après : établissements) suivants : **Café-Restaurant de la Banque, Restaurant du Chemin de Fer, Le Club Espagnol, Café du Nord, Café du Pont, Restaurant Le Chambord, Café de La Tour, Restaurant Piazza Italia.**

1. Peut s'inscrire au concours toute-s personne-s âgée-s de 18 ans révolus et plus. Inscription possible en individuel ou en groupe.
2. Inscription gratuite de la manière suivante :
  - Le vendredi 2 mars de 20h10 à 21h30, au « **Bar du bas** » sous la Grenette au moyen du bulletin d'inscription laissé sur place.
  - Du mercredi 28 février au vendredi 2 mars à 21h30, **dans les 8 établissements participant** au moyen du bulletin d'inscription laissé sur place.
  - **Par mail** à l'adresse suivante : [eloise@brandons.ch](mailto:eloise@brandons.ch) **jusqu'au vendredi 2 mars à 12h00** et en y indiquant : le nom du candidat/groupe participant, le nombre de personnes faisant partie du groupe, les nom, prénom, adresse et téléphone du candidat ou de la personne responsable du groupe
3. Lors de l'inscription, une feuille de route avec un plan est remise au candidat/responsable du groupe. La feuille doit être présentée pour signature du jury à chaque poste. Celle-ci sera remise au membre du comité des Brandons lors de la proclamation des résultats.
4. **Afin de valider votre participation finale au Concours des Masques, un minimum de 5 établissements devra avoir été visité.**
5. Le jury se trouve dans les 8 établissements participant. Il est composé de 2 personnes minimum par établissement, lui seul attribue des points comme suit :
  - a. **Originalité**, choix du sujet de 1 à 5 pts
  - b. **Travail**, création et confection de 1 à 20 pts (Dans la mesure du possible, confectionner son costume soi-même)
  - c. **Animation dans le café/restaurant**, qualité de la présentation de 1 à 10 pts (Eviter tout jeu de guerre, de bagarre lors des animations).
6. Le concours commence à 21h21 et se termine à 01h01.
7. Le classement est effectué en additionnant les points récoltés dans les 8 établissements participant. Le 1<sup>er</sup> prix sera attribué au groupe ayant obtenu le plus de points.
8. **Le résultat du Concours des Masques est annoncé sous la Grenette à 01h19.**
9. Les lots sont à retirer le soir même sous la Grenette ou mis de côté au bureau du comité. **A retirer durant les Brandons. Aucun lot ne sera envoyé par poste.**
  - 1<sup>er</sup> prix : CHF 300.-- en espèces
  - 2<sup>ème</sup> prix : CHF 200.-- en espèces
  - 3<sup>ème</sup> prix : bon de CHF 100.-- dans un restaurant de Moudon
  - 4<sup>ème</sup> prix : bon de CHF 40.-- dans un restaurant de Moudon
  - Les viennent ensuite : 1 bouteille de Clairette de Die